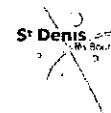


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 4 JUIN 2025 à 19H00**

**N°064/2025 – Budget principal 2025 : décision modificative n°1**

 Conseillers en exercice : **25** – Présents : **18** – Excusés avec Pouvoir : **6** – Excusé sans Pouvoir : **0**  
 Absente : **1** – Votants : **24**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 4 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **28 mai 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mesdames, Messieurs : BOUVARD Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), MESSINA Isabelle (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD), SCHWINTNER Francis (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE).

**ETAIT ABSENTE :** Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**François BIRRAUX, Adjoint aux Finances**, précise que la délibération proposée a pour but d'équilibrer les opérations d'ordre du budget principal. Ainsi, il est proposé de procéder aux mouvements de crédits présentés dans le tableau ci-dessous afin :

- d'intégrer des frais d'études préliminaires (mandatés sur les exercices antérieurs avant le démarrage d'opérations de travaux) au coût final de nos immobilisations (cela permettra à la collectivité de percevoir du FCTVA en N+1),
- de retracer les remboursements à la commune d'avances perçues par les titulaires de marchés de travaux,
- De régulariser l'absence d'équilibre de certaines opérations d'ordre budgétaire.

La décision modificative est détaillée dans le tableau ci-dessous :

BUDGET GENERAL - 2025							
Décision modificative n° 1 : régularisation de l'équilibre entre les opérations d'ordre							
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
<b>INVESTISSEMENT</b>							
23	2313	Constructions	29 000,59 €				
040	2112	Terrains de voirie (travaux en régie)	29 000,59 €				
041	2312	Agencements et aménagements de terrains	20 000,00 €	041	2031	Frais d'études (intégration)	20 000,00 €
041	2151	Réseaux de voirie (remboursement avances perçues)	20 000,00 €	041	238	Avances versées sur commandes d'immo corporelles	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>40 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>40 000,00 €</b>
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
011	615231	Entretien et réparations voiries	0,09 €				
042	6811	Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	0,09 €				
<b>TOTAL</b>			<b>0,18 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0,18 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001 210103446 20250604 064 2025 BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

Publication : 02/07/2025

*VU* le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2,

*VU* l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget Principal,

**Considérant** l'avis favorable émis par la Commission Finances-Ressources humaines le 28 mai 2025,

**Le Conseil Municipal,**

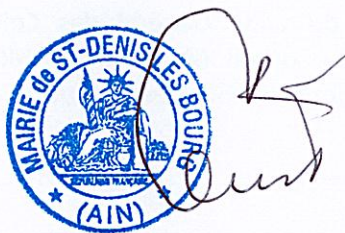
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessus,

**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'intégration de cette décision modificative n°1 et pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



La secrétaire  
Rita MONTEIRO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250604-064-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025  
Publication : 02/07/2025